



Commune de **TARASCON**

Département des Bouches-du-Rhône
Région Provence Alpes Côte d'Azur

Avril 2013

3^{ème} édition

Document à conserver

Risques majeurs : les bons réflexes

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Édito du Maire



Le DICRIM (*Document d'Information Communal des Risques Majeurs*) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures affectant le territoire et la population de la commune de Tarascon.

Il s'appuie sur le Document Communal Synthétique du 13 décembre 1999, sur le Document Départemental des Risques Majeurs ainsi que sur le Plan Communal de Sauvegarde.

Il ressort de ces différents documents que notre ville est concernée par trois risques naturels : l'inondation, les feux de forêt, la sismicité et par trois risques technologiques : le transport de matières dangereuses, la rupture de barrage, le risque industriel.

Le présent document est destiné à vous informer sur les dangers potentiels auxquels vous êtes exposés sur le territoire tarasconnais et sur la conduite à tenir en cas d'accident.

En effet, l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit codifié, notamment dans les articles L 125-2, L 125-5 et L 563-3 du code de l'environnement. Elle doit permettre au citoyen de connaître les dangers auxquels il est confronté, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour qu'il surmonte le sentiment d'insécurité et acquière un comportement responsable face au risque.

Le DICRIM recense l'éventail des actions engagées, les aménagements réalisés et poursuivis, les dispositifs que la Municipalité peut déclencher à la moindre alerte.

Charles FABRE

Maire de Tarascon

Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette

>>> L'information préventive

Face aux risques recensés sur la commune de Tarascon et afin d'assurer à la population un maximum de sécurité, il est nécessaire de développer une information préventive.

Elle est instaurée en France par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : *"le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger"*. Son but est de sensibiliser la population aux risques existants et de l'informer des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'accident.

Le présent dossier, intitulé DICRIM, s'inscrit dans cette démarche de prévention. Il a été réalisé dans le but d'une part, de décrire les actions de prévention mises en place par la Municipalité pour réduire les effets d'un risque majeur pour les personnes et sur les biens, et d'autre part, de présenter l'organisation des secours, pour être informé sur les consignes de sécurité à respecter.

Présentation du DICRIM

>>> Définition du risque majeur

Le **risque majeur** est la conséquence d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent toucher un grand nombre de personnes, occasionner des dommages économiques importants et dépasser les capacités de réaction des instances directement concernées.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique
- l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affecté par ce phénomène.

Un risque majeur est caractérisé par sa **faible fréquence** et son importante gravité.

On distingue deux grandes catégories de risques majeurs :

- les risques naturels : inondation, tempête, feux de forêts, avalanche, séisme, mouvement de terrain, cyclone, éruption volcanique,
- les risques technologiques : risque industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage.

La commune de Tarascon est concernée par :

- 3 risques naturels : inondation, feux de forêts, et sismicité,
- 3 risques technologiques : industriel, transport de matières dangereuses, rupture de barrage (similaire au risque " inondation ").

>>> Chronologie des événements majeurs sur la commune de TARASCON des trois dernières décennies



>>> Sommaire

Présentation du DICRIM	3
Le risque inondation	4-7
Le risque feux de forêt	8-9
Le risque transports de matières dangereuses	10-11
Le risque sismique	12-13
Le risque industriel	14-15
Organisation des secours et alerte des populations	16
Fiche d'inscription " Population " au service d'alerte téléphonique	17
Fiche d'inscription " Entreprise " au service d'alerte téléphonique	18
Arrêtés de reconnaissance catastrophes naturelles de 1982 à 2012	19

Conception graphique : Ludovic DANGLES - Imp. Les Presses de la Tarasque 04 90 91 15 11 certifiées Imprim'vert
Crédits photos : © Mairie de Tarascon - Vasily Smirnov, Evgeny Dubinchuk, Graphies.thèque, poselenov - Fotolia.com



Le risque inondation



>>> Caractéristiques

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée le plus souvent par des pluies importantes et plus ou moins durables localisées sur un territoire ou en son amont, entraînant ainsi la montée des eaux.

Elle peut se traduire par :

- des inondations de plaine : un débordement du cours d'eau, une remontée de la nappe phréatique, une stagnation des eaux pluviales,
- un ruissellement en secteur urbain (Ex : Nîmes, Draguignan),
- des crues torrentielles (Ex : Vaison la Romaine),
- rupture de barrage de Serre-Ponçon (Ex : le barrage " Malpasset " de Fréjus).



L'ampleur de l'inondation est relative à :

- l'intensité et la durée des précipitations,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

>>> Localisation dans la commune

On rencontre différents types d'inondation sur le territoire communal mais l'essentiel du risque est caractérisé par le phénomène d'inondation de plaine : crues du Rhône et du Vigueirat. Celui-ci affecte principalement deux zones : la zone nord correspondant au déversoir et la zone sud dite des Ségonnaux.

>>> Mesures réglementaires

Afin de ne pas aggraver ce risque, un certain nombre de mesures réglementaires figurent dans le Plan d'Occupation du Sol, en complément d'un dispositif général de gestion des risques. Ces mesures concernent essentiellement : l'interdiction de construire dans les zones à risques, la possibilité de construire ou d'aménager assortie de prescriptions techniques selon le risque estimé. La commune est également soumise à un PPRi anticipé (Plan de Prévention du Risque inondation) prescrit et approuvé par les services de l'État le 22 février 2012.



>>> Nos réponses

- Logiciel de simulation en temps réel des crues du Rhône avec anticipation des débits attendus,
- Adhésion de Tarascon au SYMADREM et intégration du Plan de Gestion des Crues,
- Déploiement d'un système d'alerte téléphonique de la population,
- Création d'un Poste de Commandement Communal en partenariat avec le SDIS 13 et installé au centre de secours de Tarascon.

>>> Les bons réflexes



AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde (refuge en hauteur),
- Disposer d'un poste de radio à piles
- Prévoir les gestes essentiels : amarrer les cuves, faire une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, médicament (pour une éventuelle évacuation)

PENDANT

- Fermer portes, fenêtres, aérations,
- Couper les alimentations en gaz et en électricité,
- Se réfugier dans les étages
- Écouter les radios locales (Radio Camargue - 94.6 Mhz / Soleil FM - 96.3 Mhz / RTL2 - 101.7 Mhz / Radio Bleu Provence - 103.6 Mhz) et attendre les consignes des autorités,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer,
- Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours,
- Évacuez dès que vous en recevez l'ordre des services d'incendies et de secours, de la police ou des services municipaux (sous l'autorité de la Préfecture ou du Maire)
- Ne pas revenir en arrière

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité qu'après un contrôle complet des circuits électriques.

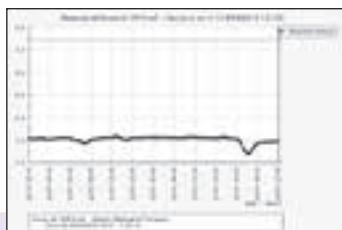
>>> Pour en savoir plus

Sur le site internet de Tarascon :

www.tarascon.org/tarascon-en-provence/gestion-des-risques/risques-majeurs/risque-majeur.html
vous avez accès à de nombreuses informations sur les risques.

Vous y retrouverez l'ensemble des consignes présentées dans ce DICRIM, mais également beaucoup d'autres informations sur les dispositifs de préventions mis en place par la commune : Plan Communal de Sauvegarde, Plan Canicule, etc.

La Mairie a mis en place un dispositif vous permettant de suivre en temps réel l'évolution du Rhône. Sur le site, vous avez accès à un graphique vous indiquant le débit actuel du Rhône au niveau de Tarascon. Les relevées de ce graphique prennent toutes leurs valeurs quand ils sont mis en relation avec les tableaux des niveaux d'alerte inondation. Ces tableaux, établis par les services de la Mairie en collaboration avec les services de secours, vous indiquent les différents seuils d'alerte.



Deux tableaux d'alerte sont disponibles sur le site www.tarascon.fr

Le premier concerne les niveaux d'alerte principaux appliqués sur l'ensemble de la commune.

Dans le cadre du **Plan Communal de Sauvegarde**, la mairie a mis en place trois niveaux d'alerte qui sont définis en fonction du débit du Rhône*. Les couleurs utilisées pour les différents niveaux d'alerte reprennent le code de couleur instauré par la vigilance météo de Météo France (jaune, orange puis rouge).

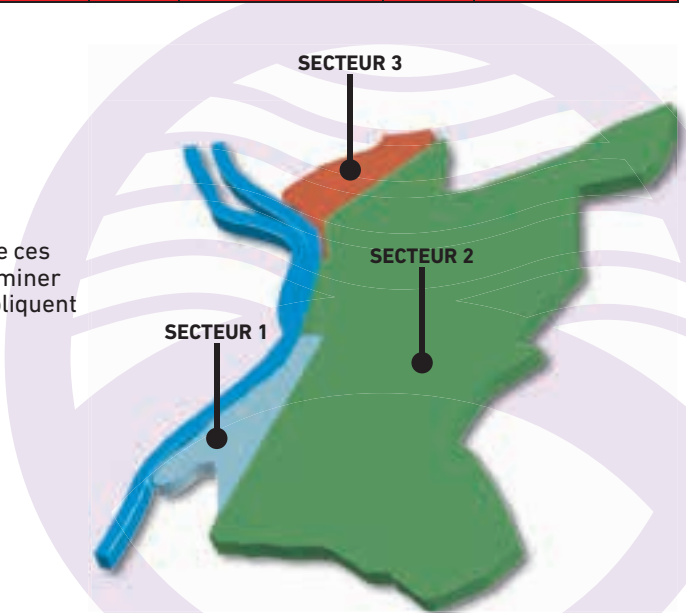
Niveau d'alerte	Débit (en m³/s)	Action
1	3820	Surveillance de l'évolution par un stationnaire
2	4670	Mise en place de la cellule de crise restreinte. Armement de la surveillance pour les lieux sensibles. Préparation du message d'alerte à la population.
3	7630	Mise en place de la cellule de crise élargie. Déploiement de la surveillance des lieux sensibles. Armement des procédures d'évacuations.

*D'autres facteurs, indépendants du débit du Rhône, peuvent avoir un impact sur le niveau d'alerte, comme le ruissellement de plaine ou le débordement du Vigueirat.

Les différents secteurs de la commune de Tarascon ne présentent pas la même “ sensibilité ” face au risque inondation. C’est pourquoi, les débits servant aux seuils d’alerte sont adaptés pour chacun des trois secteurs comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	SECTEUR 1 Les Ségonnax et le camping Tartarin		SECTEUR 2 Centre-ville et plaine		SECTEUR 3 Le secteur Nord	
Niveau d'alerte	Débit (en m³/s)	Action	Débit (en m³/s)	Action	Débit (en m³/s)	Action
1	3820	Un agent stationnaire surveille la situation et suit son évolution	3820	Un agent stationnaire surveille la situation et suit son évolution	3820	Un agent stationnaire surveille la situation et suit son évolution
2	4670	Fermeture des martelières et des passages sous voie. Message d'alerte à la population.	6000	Message d'alerte à la population. Préparation à la surveillance des ouvrages.	8000	Message d'alerte à la population. Préparation à la surveillance des ouvrages.
	6150	Evacuation préventive du secteur	7500	Mise en place de la surveillance diurne des ouvrages.	9800	Mise en place de la surveillance diurne des ouvrages.
3	7630	Surveillance accrue 24h/24 des ouvrages	9000	Surveillance accrue 24h/24 des ouvrages	10050	Surveillance accrue 24h/24 des ouvrages.
	8300	Inondation du secteur				Début du déversement sur la plaine Nord

En vous reportant à la carte de ces secteurs, vous pouvez déterminer quels sont les seuils qui s’appliquent à l’endroit où vous habitez.





Le risque feux de forêts



>>> Caractéristiques

Est considéré comme feux de forêts tout incendie qui menace plus d'un hectare de bois, de maquis ou de garrigues.

Les feux peuvent prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :

- feux de sol,
- feux de surface,
- feux de cimes : brûlent la partie supérieure des arbres. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et la végétation sèche.

>>> Localisation dans la commune

Le risque feux de forêts est principalement présent au nord de la commune sur le massif de la Montagnette, et au sud de la commune, sur le massif des Alpilles.

Le dernier feu de forêts majeur sur la commune de Tarascon a eu lieu en 1982, sur le massif de la Montagnette. Depuis, d'autres départs de feux ont eu lieu, mais ils ont été rapidement maîtrisés par les services d'incendies et de secours.



>>> Mesures de prévention et de précaution

- création d'un Comité Communal de Prévention des Risques,
 - arrêté préfectoral limitant l'accès au massif,
 - arrêté préfectoral interdisant l'emploi du feu,
 - prescription de débroussaillage obligatoire des particuliers,
 - adoption d'un Plan Communal de Sauvegarde,
 - limitation du droit à construire dans les massifs forestiers,
 - la mise en œuvre des Plans Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestiers (PIDAF), à la demande et sous le contrôle du groupement des communes.
- Ils ont pour vocation : d'améliorer la défense des massifs forestiers contre l'incendie, d'intégrer le risque incendie au Plan d'Occupation du Sol et de définir les orientations de gestion de la forêt.



>>> Les bons réflexes



AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Satisfaire à l'obligation légale de débroussaillage,
- Vérifier l'état de fermeture des toitures,
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau, matériels,...),
- Repérer les chemins d'évacuation et les faire connaître aux personnes qui séjournent chez vous.

PENDANT

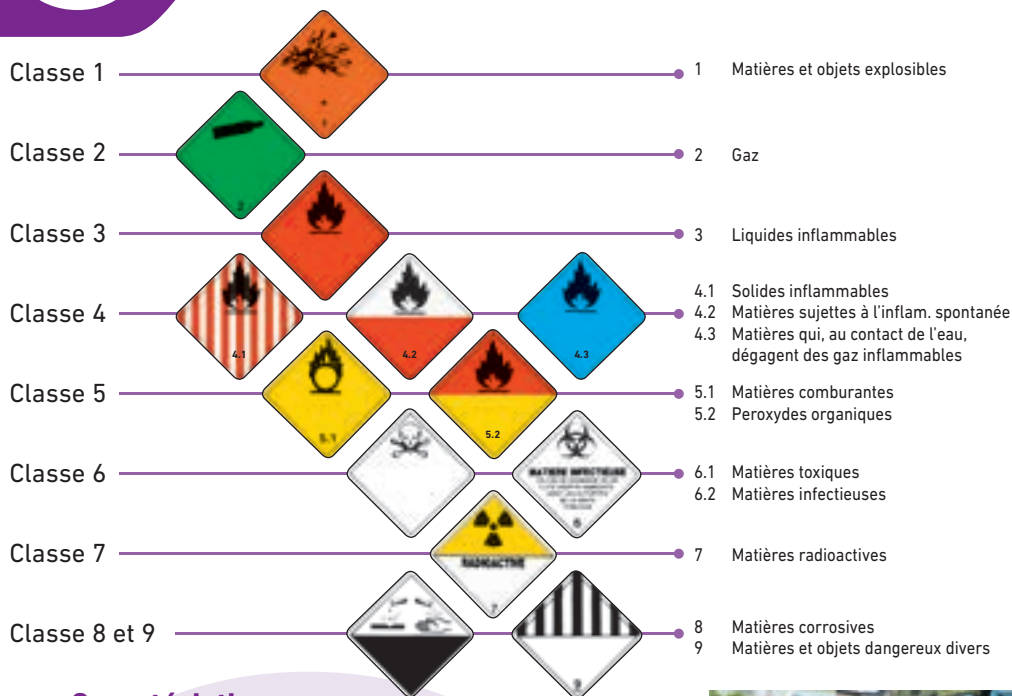
- Ouvrir la porte de votre terrain : pour faciliter l'accès des pompiers,
- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation,
- Arroser le bâtiment et les abords tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosages (ils seront très utiles après),
- Fermer les bouteilles de gaz et les vannes de produits inflammables situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment : pour éviter une explosion,
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche : un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris,
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres,
- boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminées....). Respirer à travers un linge épais mouillé d'eau, arrêter la ventilation : pour éviter de provoquer des appels d'air. (La fumée arrive avant le feu),
- Suivre les instructions des pompiers : ils connaissent le danger,
- Si vous êtes en voiture, gagnez si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré).
- Écouter les radios locales (Radio Camargue - 94.6 Mhz / Soleil FM - 96.3 Mhz / RTL2 - 101.7 Mhz / Radio Bleu Provence - 103.6 Mhz) et attendre les consignes des autorités.

APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels



Le risque transport de matière



>>> Caractéristiques

Un risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors de transport, par voie routière, ferroviaire, d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

Les conséquences liées au risque TMD, sont avant tout celles du produit transporté, qui peut être inflammable, toxique, explosif ou radioactif.



>>> Localisation dans la commune

La commune de Tarascon est concernée par le Transport de Matières Dangereuses par voie routière (important trafic sur la route RD570n entre Arles et Avignon et les routes D970 et D35 desservants Tarascon), ferroviaire (voie ferrée suivant l'axe nord – sud du Rhône), navigable (transports d'hydrocarbures et de produits chimiques toxiques sur le Rhône) et par canalisation (pipeline d'hydrocarbures Trapil).

Pendant aucun endroit n'est totalement exempt de ce risque (livraison d'hydrocarbures dans les stations-services, livraison de chlore dans les stations de traitement des eaux ou les piscines...). La commune de Tarascon n'a pas connu d'incidents majeurs liés au TMD, mais des incidents mineurs se sont déjà produits, comme l'évacuation préventive du chantier de la gare suite à une rupture de réseau transportant du gaz.

es dangereuses

>>> Mesure de prévention et de précaution

Une réglementation rigoureuse existe :

- pour le conditionnement des produits,
- pour l'équipement des véhicules de transport,
- pour les conditions de circulation et de stationnement,
- pour l'affichage informatif sur les matières transportées et la définition du risque encouru,
- pour la formation des chauffeurs,
- pour les conditions de conduite,
- pour l'agrément et la certification des entreprises assurant le transport.

>>> Les bons réflexes



AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Disposer d'un poste de radio à piles,
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement,

DÈS L'ALERTE DONNÉE PAR LES AUTORITÉS

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule : pour éviter de respirer des produits toxiques
- Écouter les radios locales (Radio Camargue - 94.6 Mhz / Soleil FM - 96.3 Mhz / RTL2 - 101.7 Mhz / Radio Bleu Provence - 103.6 Mhz) et attendre les consignes des autorités,.

EN CAS D'ÉVACUATION

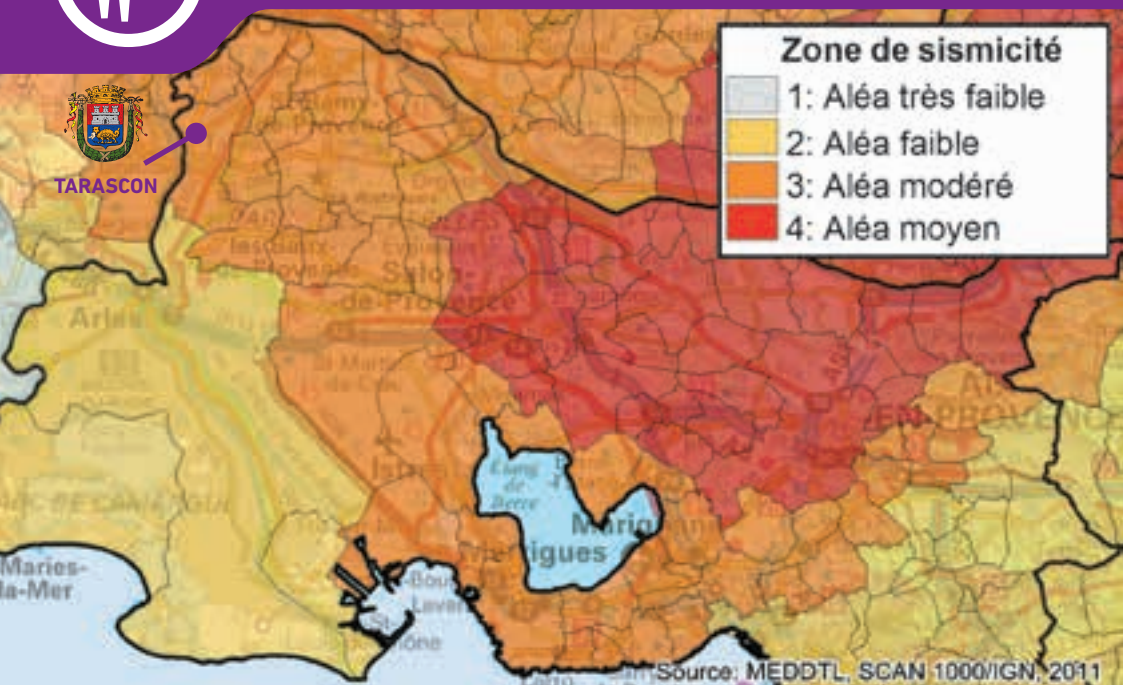
- Rassembler un minimum d'affaires personnelles,
- Prendre les papiers, argent liquide, chèquiers, médicaments,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Suivre strictement les consignes données par la radio, porte à porte ou téléphone,
- Fermer à clé les portes extérieures,
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.

EN CAS DE CONFINEMENT

- Fermer portes et fenêtres, et si possibles les volets s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur,
- Arrêter les ventilations et obturer les aérations,
- Supprimer toute flamme ou étincelle,
- Se rendre dans une pièce de préférence possédant une arrivée d'eau,
- Respirer à travers un linge épais mouillé d'eau,
- Écouter la radio. Les messages d'informations préciseront l'obligation de ventiler les locaux une fois le danger écarté après le passage du nuage.



Le risque sismique

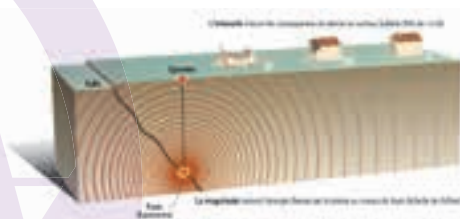


>>> Caractéristiques

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur, il génère des vibrations importantes du sol. De nombreux séismes se produisent quotidiennement, sans qu'ils soient ressentis par les personnes. Cependant, certains peuvent s'avérer très destructeur.

Un séisme est principalement caractérisé par :

- sa magnitude, qui représente l'énergie libérée par le séisme,
- son épicentre, qui est le point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer sismique,
- son intensité, qui correspond aux effets causés, qu'ils soient ressentis ou observés.

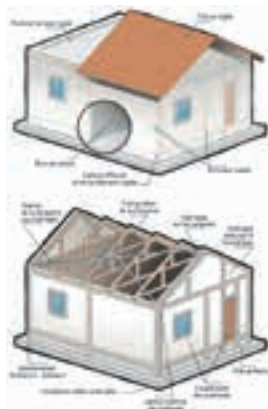


>>> Localisation dans la commune :

Depuis le 1^{er} mai 2011 et la mise en place du nouveau zonage sismique, la commune de Tarascon est passée d'une zone d'aléa très faible à une zone d'aléa modéré. La période de retour pour les événements dont la magnitude est supérieure à 4 est de 475 ans à l'échelle de la France métropolitaine. Les derniers séismes ressentis par la population dans le Pays d'Arles datent de 1727.

>>> Mesures de prévention et de précaution

La mise en place du Programme National de Prévention du Risque Sismique (**PNPRS**) par le gouvernement vise à réduire la vulnérabilité en France face à ce risque. Ce programme préconise notamment l'augmentation de la prévention et de l'information aux populations concernant le risque sismique. Cette information préventive est également accompagnée de la mise en place d'un nouveau zonage sismique et d'une nouvelle réglementation uniformisée à l'échelle européenne (la norme **Eurocode 8**). La commune de Tarascon est directement concernée par ces changements. **Le passage d'une zone d'aléa faible à une zone d'aléa modérée** depuis le 1^{er} mai 2011 impose de nouvelles règles d'urbanisme aux nouvelles constructions. Ces nouvelles règles ont pour but d'empêcher l'effondrement des bâtiments, même en cas de dégâts importants.



>>> Les bons réflexes



AVANT

- Respect des normes parasismiques pour tout projet de construction,
- Disposer d'une radio à piles,
- Repérer les points de coupures du gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et les meubles lourds,
- Repérer un endroit où se mettre à l'abri,
- Préparer un plan de groupement familial.

PENDANT

→ RESTER OÙ L'ON EST PENDANT LA PREMIÈRE SECOUSSE :

- À l'intérieur : se mettre près d'un gros mur, d'une colonne porteuse ou dessous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (fils électriques, bâtiments, ponts, toitures, cheminées, arbres, etc).
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin de la secousse.
- Se protéger la tête avec les bras,
- Ne pas allumer de flamme.
- Écouter les radios locales (Radio Camargue - 94.6 Mhz / Soleil FM - 96.3 Mhz / RTL2 - 101.7 Mhz / Radio Bleu Provence - 103.6 Mhz) et attendre les consignes des autorités.

APRÈS

→ APRÈS LA PREMIÈRE SECOUSSE, ÉVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE :

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Prévenir les autorités en cas de fuite,
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio,
- Se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes,
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école.



Le risque industriel



>>> Caractéristiques

Un risque industriel majeur est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Le risque industriel peut ainsi se développer dans chaque établissement dangereux.

>>> Localisation dans la commune

Le reclassement de l'établissement " Fibre Excellence " (anciennement " TEMBEC ") en " SEVESO seuil bas " à la suite de la diminution du tonnage de matières comburantes (inférieur à 200 tonnes), a entraîné par arrêté Préfectoral n° 1123 en date du 1^{er} septembre 2008, l'abrogation du PPI. Bien que le danger (dégagement d'un nuage toxique) ait fortement diminué, il est maintenu dans le DICRIM.

Les zones potentiellement concernées, se situent dans la partie Sud de la commune, zone urbanisée comprenant des habitations et deux établissements recevant du public. Il faut également mentionner la ZAC du Roubian où existent plusieurs stockages de GPL.

>>> Mesures de prévention et de précaution

Les installations soumises à autorisation doivent faire l'objet d'une étude d'impact analysant :

- l'état initial du site et de son environnement,
- les effets directs et indirects de l'installation sur l'environnement et la santé,
- les mesures envisagées pour supprimer, limiter et si possible compenser les inconvénients de l'installation. Ces installations doivent également faire l'objet d'une étude de danger pour déterminer les accidents susceptibles de se produire, d'évaluer les conséquences, de proposer des dispositions permettant de prévenir ou de maîtriser ces accidents.



>>> Les bons réflexes



AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Disposer d'un poste de radio à piles,
- Avoir à portée de main le matériel nécessaire au confinement,

DÈS L'ALERTE DONNÉE PAR LES AUTORITÉS

- S'enfermer rapidement dans le bâtiment le plus proche. Ne pas rester à l'extérieur ou dans un véhicule : pour éviter de respirer des produits toxiques,
- Écouter les radios locales (Radio Camargue - 94.6 Mhz / Soleil FM - 96.3 Mhz / RTL2 - 101.7 Mhz / Radio Bleu Provence - 103.6 Mhz) et attendre les consignes des autorités, ne pas aller chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer.

EN CAS D'ÉVACUATION

- Rassembler un minimum d'affaires personnelles,
- Prendre les papiers, argent liquide, chèquiers, médicaments,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Suivre strictement les consignes données par la radio, porte à porte ou téléphone,
- Fermer à clé les portes extérieures,
- Se diriger avec calme vers le point de rassemblement fixé.

EN CAS DE CONFINEMENT

- Fermer portes et fenêtres, et si possibles les volets s'ils peuvent être manœuvrés de l'intérieur,
- Arrêter les ventilations et obturer les aérations,
- Supprimer toute flamme ou étincelle,
- Se rendre dans une pièce de préférence possédant une arrivée d'eau,
- Respirer à travers un linge épais mouillé d'eau,
- Écouter la radio. Les messages d'informations préciseront l'obligation de ventiler les locaux une fois le danger écarté après le passage du nuage.

>>> L'organisation prévisionnelle des secours

De celle-ci dépend l'intervention rapide et efficace des secours.

Les services municipaux et les sapeurs-pompiers ont établi des procédures de sécurité. La commune a réalisé son **Plan Communal de Sauvegarde** : schéma d'engagement des moyens. Ce plan permet une mobilisation anticipée et organisée des secours à partir de différents niveaux de risques : les informations ainsi disponibles permettent d'orienter les secours vers les quartiers concernés.

Les services municipaux sont aptes à mobiliser l'ensemble de leurs moyens logistiques et humains pour faciliter le retour à la vie normale.

Un schéma d'engagement des moyens au niveau départemental et national (plan ORSEC) sont également prévus.

Tout comme le Plan Communal de Sauvegarde, il s'adapte au type de sinistre auquel on doit faire face.

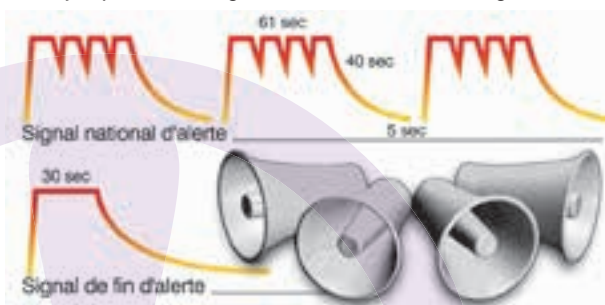
>>> L'alerte des populations

Les sirènes

Le réseau d'alerte tarasconnais est composé de deux sirènes, situées au-dessus de la porte Condamine et de l'hôtel de Ville.

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore annonçant un danger immédiat. Elle permet à chacun de prendre des mesures de protection. Les risques sont annoncés par un signal d'alerte donné par la sirène :

- Début d'alerte : trois séquences d'une minute, séparées par un silence de 40 secondes. Le son est modulé, montant et descendant.
- Fin d'alerte : il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu de 30 secondes.



L'alerte est ensuite confirmée par la radio.

Le système automatisé d'alerte téléphonique communal

La commune de Tarascon dispose d'un système d'alerte téléphonique qui permet la diffusion d'un message via le réseau téléphonique. Ce système permet ainsi l'information et l'alerte rapide de toute ou partie de la population en cas de risque majeur naturel ou technologique. Les nouveaux arrivants sur la commune doivent s'inscrire sur les liste d'appel (document téléchargeable sur le site : www.tarascon.fr et disponible à l'accueil de la mairie). L'inscription sera prochainement saisissable sur le site internet de la commune.

Le porte à porte

La population peut aussi être alertée par le porte à porte. Cette mission peut être assurée par différents services : agents de la police municipale ou véhicule de police équipé d'un porte-voix, Services Départemental d'Incendie et de Secours, Comité Communal de Prévention des Risques...



**Mairie de Tarascon - Pôle Risques Majeurs,
2 Place du marché, BP 303 - 13158 TARASCON Cedex**

17



Fiche professionnels



Fiche d'inscription au service d'alerte téléphonique des
entreprises et sociétés de Tarascon en cas de risques majeurs.

Document à compléter en MAJUSCULE et à retourner à :

**Mairie de Tarascon - Pôle Risques Majeurs,
2 Place du marché, BP 303 - 13158 TARASCON Cedex**

La société ou entreprise

SIRET

demeurant (*Adresse à TARASCON*) :

Représentée par (*NOM*)

(*Prénoms*)

souhaite bénéficier du service de diffusion des alertes sur les risques majeurs
(naturels ou technologiques) mis en place par la commune de Tarascon.

En cas d'alerte je souhaite être contacté sur mon numéro de téléphone :

En cas d'indisponibilité sur cette ligne téléphonique je souhaite être contacté aux numéros d'appels :

ou

En complément de l'alerte liée aux risques majeurs, je souhaite également être informé(e)
en cas de : ☐ Coupure d'eau, travaux ☐ Risque de santé (canicule, pollution...)

Fait à Tarascon, le Signature :

Comme prévu par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, ainsi que son article 32, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose au droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment auprès de la commune de Tarascon par courrier à l'adresse suivante :
Mairie de Tarascon Pôle Risques Majeurs, 2 Place du marché, BP 303, 13158 TARASCON Cedex.

>>> Arrêtés de reconnaissance catastrophes naturelles

sur la commune de 1982 à 2012

TYPE DE CATASTROPHE :	DÉBUT LE :	FIN LE :	ARRÊTÉ LE :	SUR LE JO DU :
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondation et coulées de boues	24/09/1986	24/09/1986	09/03/1987	21/03/1987
Inondation et coulées de boues	07/10/1993	19/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondation et coulées de boues	06/01/1994	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
Inondation et coulées de boues	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994
Inondation et coulées de boues	08/09/2002	09/09/2002	19/09/2002	20/09/2002
Inondation et coulées de boues	26/11/2002	27/11/2002	24/02/2003	09/03/2002
Inondation et coulées de boues	22/09/2003	22/09/2003	03/12/2003	20/12/2003
Inondation et coulées de boues	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003
Inondation et coulées de boues	07/09/2010	08/09/2010	02/21/2010	05/12/2010
Inondation et coulées de boues	04/11/2011	07/11/2011	18/11/2011	19/11/2011

Source : www.prim.net ("Ma commune face aux risques")

>>> Ces pictogrammes vous indiquent les bons réflexes



Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuations.
Arroser les abords.



Rentrer dans un bâtiment en dur, le plus proche.



Respecter les consignes des autorités.



Fermer les vannes de gaz et de produits inflammables.



Calfeutrer avec des linges mouillés.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école, pour ne pas les exposer.



Fermer volets, portes et fenêtres.



Écouter la radio.
Respecter les consignes des autorités.



Ne pas fumer.



Fermer portes fenêtres, soupiraux, aérations.



S'écloigner des bâtiments.



Ne pas téléphoner aux services d'urgence, sauf nécessité vitale.



Monter à pied dans les étages.



Se protéger sous une table.



Ne pas sortir de voiture.



Couper le gaz et l'électricité.



Sortir des bâtiments.



>>> Documents consultables en Mairie,

à la Police Municipale, et au Centre Technique de la ville :

- Dossier départemental des risques majeurs (DDRM), établi par le préfet décrit l'ensemble des risques majeurs auxquels chacune des communes des Bouches-du-Rhône est exposée.
- Cartes et études traitant des risques majeurs annexées au document d'urbanisme.
- Plan communal de sauvegarde (PCS).
- Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), également consultable sur le site du ministère du développement durable : www.bd-dicrim.fr

>>> Adresses et numéros utiles pour plus de renseignements.

S'informer auprès de la Mairie de Tarascon : ☎ 04 90 91 00 07

Sur le site internet de la commune : www.tarascon.fr

Les services municipaux impliqués dans la prévention de la gestion des risques

Services Techniques : ☎ 04 90 91 51 28

Pôle Risques Majeurs : ☎ 04 90 91 75 05

Centre Communal d'Action Sociale : ☎ 04 90 91 51 09

Police Municipale : ☎ 04 90 91 51 26

Sous-Préfecture : ☎ 04 90 52 55 00

Pompiers : ☎ 18

Numéro Européen de secours : ☎ 112

Police : ☎ 17

SMUR : ☎ 15

Urgence dépannage électricité : ☎ 0 810 333 584

Urgence dépannage gaz : ☎ 0 810 893 900

Météo France : ☎ 08 92 68 02 25 ou www.meteo.fr

Portail du Ministère de l'Écologie de l'Énergie du développement durable et de la mer sur prévention des risques majeurs : www.prim.net

Site de Prévention des crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr

>>> La gestion des risques majeurs de la commune reconnue par les institutions européennes et nationales :

- Trophée de l'innovation territoriale, décerné à l'occasion du 4^{ème} forum Ruralitic - 2009.
- Trophée de la gestion intégrée des risques majeurs, décerné lors du Forum " Les IRISES " - 2011.
- Pavillon Orange 3 étoiles, décerné par le Haut Comité Français de Défense Civile 2010-2011-2012.
- Labellisation " Gestion des Risques Territoriaux " décerné par le Pôle Euro-méditerranéen sur les Risques en partenariat avec l'IPGR et Primo France en 2013.
- Marianne d'Or du développement durable en 2013.

